



16ème législature

Question N° : 8587	De M. Patrick Vignal (Renaissance - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, plein emploi et insertion		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique >emploi et activité	Tête d'analyse >Difficultés de recrutements des travailleurs permanents	Analyse > Difficultés de recrutements des travailleurs permanents.
Question publiée au JO le : 06/06/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur les difficultés à l'embauche à laquelle font face de nombreuses entreprises. Le taux de chômage au niveau national continue de chuter à des niveaux historiquement bas et de nombreuses entreprises continuent de souhaiter recruter. C'est par exemple le cas dans l'Hérault, où 32 % des établissements du territoire envisagent de recruter sur l'année 2023, soit 58 710 recrutements prévus, dont 65 % de recrutements permanents, d'après l'étude « Besoins en main d'œuvre des entreprises en 2023 » de Pôle emploi. Pourtant, selon la même étude, 56 % des recrutements dans le département sont jugés difficiles par les employeurs, notamment du fait d'une pénurie de candidats (88 %) ou de candidats au profil inadéquat (79 %). Pour certains métiers comme les ouvriers qualifiés et les aides à domicile, cette difficulté ressentie de recrutement atteint jusqu'à 90 %. Mais elle touche également des métiers jugés plus qualifiés, comme les ingénieurs et cadres dans l'informatique (85 %). Alors que le plein emploi est en vue, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place pour permettre de faire face à ce manque de main d'œuvre.